

Comité Syndical

Compte-rendu de réunion du 26/11/2019
A 09h30 au Foyer Rural (A côté de la Mairie) de RAZAC-SUR-L'ISLE

Nombre de délégués en exercice : 138
Nombre de délégués présents : 70

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu
- Vote de la Décision modificative 2019 n°1 (Budget Principal)
- Vote de la Décision modificative 2019 n°1 (Budget Annexe DSP Eau)
- Vote de la Décision modificative 2019 n°1 (Budget Annexe RDE Eau)
- Vote de la Décision modificative 2019 n°1 (Budget Annexe RDE Assainissement)
- Débat d'orientation budgétaire 2020
- Vote des tarifs Eau et Assainissement 2020
- Renouvellement contrat CNP Prévoyance
- Renouvellement adhésion CDAS
- Vote des indemnités du Percepteur
- Transfert de la compétence ANC de la Communauté de Communes Périgord Limousin
- Vote des règlements de service RDE Eau - Assainissement - ANC
- Transfert de main d'œuvre entre les budgets RDE Eau et RDE Assainissement
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Mr Marc MATTERA. Mr Albert POUQUET est désigné comme secrétaire de séance.

M le Président présente l'ordre du jour et demande l'inscription de points complémentaires et modifications à l'ordre du jour :

- Modification des statuts du SMDE 24
- Modification de la tranche de travaux n°2018-23

Ces modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

Approbation du dernier compte-rendu

M le Président présente le compte-rendu de la dernière assemblée générale.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Vote de la Décision modificative 2019 n°1 (Budget Principal)

Audrey LAFON présente la décision modificative n°1 du budget principal du SMDE 24. Elle concerne des ajustements de dépenses liées au déménagement, les amortissements des immobilisations... pour un montant de 46 990,68 € HT.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Vote de la Décision modificative 2019 n°1 (Budget Annexe DSP Eau)

Estelle ESPALLIER présente la décision modificative n°1 du budget du DSP EAU. Elle concerne des ajustements des commissions territoriales de Vélines et du Bassin Ribéracois pour un montant global de 381 402,94 € HT.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Vote de la Décision modificative 2019 n°1 (Budget Annexe RDE Eau)

Mathieu RAYMOND présente la décision modificative n°1 du budget du RDE EAU. Elle concerne des ajustements suite à l'intégration de nouvelles communes pour un montant de 9 700 € HT en fonctionnement et 102 997,20 € HT en investissement.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Vote de la Décision modificative 2019 n°1 (Budget Annexe RDE Assainissement)

Mathieu RAYMOND présente la décision modificative n°1 du budget du RDE ASSAINISSEMENT. Elle concerne des ajustements suite à l'intégration de nouvelles communes pour un montant de 8 219,00 € HT en fonctionnement et 459 303,00 € HT en investissement.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire 2020

Estelle ESPALLIER, Audrey LAFON et Mathieu RAYMOND présentent les éléments clés du rapport d'orientation budgétaire et notamment les différents projets de budgets pour l'exercice 2020 (Budget principal SMDE 24, budget annexe RDE EAU, budget annexe RDE ASSAINISSEMENT, budget annexe DSP EAU).

Mr le Président propose de valider ces orientations budgétaires.

Le rapport sur les orientations budgétaires est adopté à l'unanimité.

Vote des tarifs Eau et Assainissement 2020

Mr le Président rappelle que les tarifications ont toutes été proposées par les différentes commissions territoriales.

Mr le Président propose les tarifications (€ H.T.) du service d'eau potable de RDE suivantes à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	Tarif	Abonnement	m3	Abonnement	m3	VEG
				Gros consommateur	Gros consommateur 1	
Tarif Secteur Lalinde	SIAEP Lalinde	95,50 €	1,21 €	300	0,65	0,85
	Liorac-sur-Louyre	85,00 €	1,10 €	300	0,65	0,85
Tarif Secteur Le Bugue-Le Buisson	Le Bugue	75,00 €	1,26 €	300	0,65	0,85
	Mauzens-et-Miremont	75,00 €	1,26 €	300	0,65	0,85
	Saint Chamassy	80,00 €	1,10 €	300	0,65	0,85
	Campagne	80,00 €	1,10 €	300	0,65	0,85
	Le Buisson de Cadouin	80,00 €	1,10 €	300	0,65	0,85
Tarif Secteur Nord	St Priest les Fougères	95,50 €	1,21 €	300	0,65	0,85
	Firbeix	95,50 €	1,21 €	300	0,65	0,85
	Miallet	95,50 €	1,21 €	300	0,65	0,85
	Chalais	95,50 €	1,21 €	300	0,65	0,85
	Saint Pierre de Frugie	90,00 €	1,60 €	300	0,65	0,85
	Tourtoirac	88,00 €	1,10 €	300	0,65	0,85
Tarif Secteur Est	La Chapelle Aubareil	74,00 €	1,00 €	300	0,65	0,85
	Aubas	74,00 €	1,00 €	300	0,65	0,85
	Saint Amand de Coly	74,00 €	1,00 €	300	0,65	
	Pazayac	74,00 €	1,00 €	300	0,65	0,85

Mr le Président propose les tarifications (€ H.T.) du service d'assainissement collectif de RDE suivantes à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	Tarif	Abonnement	m3	m3	m3
				Eté	Hiver
Tarif Secteur Le Bugue	Le Bugue	180,00 €	2,25 €		
	Limeuil	265,00 €	3,35 €	4,7	2
	Les Eyzies	100,00 €	1,25 €		
	Manaurie	130,00 €	1,64 €		
	Salviac	120,00 €	1,50 €		
	Campagne	170,00 €	2,15 €		
Tarif Secteur Nord	St Priest les Fougères	100,00 €	1,35 €		
	Firbeix	128,00 €	1,60 €		
	Miallet	95,00 €	1,50 €		
	Saint Front d'alemps	130,00 €	2,00 €		
	Chalais	95,00 €	1,20 €		
	Vaunac	110,00 €	1,40 €		
Tarif Secteur Est	Coly	135,00 €	1,73 €		
	Saint Amand de Coly	135,00 €	1,73 €		
	Aubas	135,00 €	1,73 €		
	La Chapelle Aubareil	135,00 €	1,73 €		

Mr le Président propose les tarifications (€ H.T.) du service d'assainissement non collectif de RDE suivantes à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Tarif	Tarif
	Futur
CBF	135,000
Vente	150,000
Conception	110,000
Réalisation	110,000
Conception >20EH	150,000
Réalisation > 20EH	210,000

Mr le Président propose les tarifications (€ H.T.) des services d'eau potable du budget DSP EAU suivantes à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	CT Vélines
Prime fixe annuelle	52,36 € HT
Part proportionnelle : le m ³	0,825 € HT
Prime fixe annuelle « Gros consommateur ».	4 000,00 € HT
Part proportionnelle « Gros consommateur ».: le m ³	0,296 € HT

	CT Bois de la Cote
Prime fixe annuelle	51,00 € HT
Part proportionnelle : le m ³	0,65 € HT

	Secteur Ribérac Sud	Secteur Ribérac Nord	Secteur Ville de Ribérac
Prime fixe annuelle	61,20 € HT	61,50 € HT	52,00 € HT
Part proportionnelle : le m ³	0,77 € HT	0,78 € HT	0,66 € HT

	CT Périgueux
Prime fixe annuelle	0 € HT
Part proportionnelle : le m ³	0,15 € HT

	Secteur SIAEP DE LA VALLEE DE L'ISLE	Secteur COMMUNE D'ANTONNE-ET-TRIGONANT
Prime fixe annuelle	66,00 € HT	57,85 € HT
Part proportionnelle : le m ³	0,83 € HT	0,805 € HT
Part VEG : le m ³	0,205 € HT	0,205 € HT

Ces tarifications sont adoptées à l'unanimité.

Renouvellement contrat CNP Prévoyance

Mr le Président explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, Mr le Président propose de les accepter.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement adhésion CDAS

Mr le Président rappelle au Comité Syndical la création, en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion de La Fonction Publique Territoriale de la Dordogne.

Le SMDE 24 adhère à cette structure depuis janvier 2011.

Mr le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la continuité de l'adhésion de la Collectivité pour l'ensemble de son personnel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote des indemnités du Percepteur

Mr le Président rappelle que pour l'année 2019, il convient de délibérer les indemnités du payeur départemental ainsi que de son adjoint qui a assuré l'intérim, soit :

- Attribution d'une indemnité de préparation des documents budgétaires à Monsieur Cédric DUMONTEIL, Payeur Départemental par intérim du 01/01/2019 au 31/03/2019
- Attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur Cédric DUMONTEIL, Payeur Départemental, par intérim du 01/01/2019 au 31/03/2019
- Attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur Fabrice MAURIE, Payeur Départemental à partir du 01/04/2019

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Transfert de la compétence ANC de la Communauté de Communes Périgord Limousin

Mr le Président précise que la Communauté de Communes Périgord Limousin (22 communes) souhaite transférer sa compétence assainissement non collectif au SMDE 24.

Mr le Président propose de l'accepter.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote des règlements de service RDE Eau - Assainissement - ANC

Mathieu RAYMOND fait la présentation des modifications apportées aux différents règlements de service eau potable / assainissement collectif / assainissement non collectif.

Mr le Président propose de les accepter.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Transfert de main d'œuvre entre les budgets RDE Eau et RDE Assainissement

Mathieu RAYMOND rappelle que les charges de personnel sont prises en charge sur le budget eau potable de RDE, il convient donc d'autoriser le transfert des charges de personnel liées au service assainissement pour un montant de 205 000 € HT.

Mr le Président propose de valider cette décision.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts du SMDE 24

Mr le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il convient de modifier les statuts du SMDE 24 dans les conditions suivantes :

- Article 9.1 : Prise en compte de l'évolution de la réglementation relative à la désignation des délégués élus au sein des assemblées délibérantes des adhérents au SMDE 24

Mr le Président propose de valider cette modification.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification d'une tranche de travaux n°2018-23

Jean-Paul OLIVIER précise que la tranche n° 2018-23 concerne une source de la commune de St Pierre de Frugie qui n'appartient pas à la collectivité mais à une association qui ne souhaite pas la transférer. Cette tranche est donc transférée sur la Source du Châtenet à Firbeix.

Mr le Président propose de valider cette modification.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Mr Didier FREREBEAU, Vice-Président en charge de la Commission Territoriale de la Vallée de l'Isle, fait une intervention afin que le SMDE 24 se mobilise pour une meilleure représentation du département de la Dordogne au Comité de Bassin ainsi qu'au Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La séance est ainsi clôturée.

Le Président
Mr Marc MATTERA

Le secrétaire de séance
Mr Albert POUQUET